MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

dgac direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le 07 JAN. 2026

SNIA Sud-Est

Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques

DDT 2B
Service urbanisme

Transmission par mail : ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Nos réf. : 61687
Vos réf. :
Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI
Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Objet : Avis DGAC sur PC N°02B 350 25 N 0002_Centrales PV Corse_VIGNALE (2B)

En application du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis pour avis, une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçue le 06/01/2026.

Le projet situé sur les parcelles 0C 500 ,501, 502, 510, 512, 516 ,664 et 666 de la commune de Vignale concerne la construction d'une centrale photovoltaïque d'environ 6,49 Ha.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement :** Hors servitudes
- **Servitudes radioélectriques :** Hors PSR
- **Photovoltaïques :** N'impacte pas les installations de la DGAC.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE